

ÖkoFEN

Prime Coup de pouce

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 ⁽¹⁾



PRIME COUP DE POUCE
JUSQU'À

4 400 € ! ⁽¹⁾

REPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE
FIOUL OU GAZ OU CHARBON SELON
CONDITIONS DE RESSOURCES

OU

JUSQU'À

272 € ⁽¹⁾

SANS CONDITIONS DE RESSOURCES

La Prime Coup de pouce avec ÖkoFEN

En installant une chaudière à granulés de bois performante ÖkoFEN, vous réalisez des économies d'énergie pouvant être transformées en Certificats d'Économies d'Énergie. Afin de vous aider à financer une partie de vos travaux, ÖkoFEN vous propose de les valoriser auprès de son partenaire SONERGIA par une prime exceptionnelle.

ATTENTION :

- Vous ne pouvez valoriser ces certificats qu'une seule fois.
- Offre valable pour une maison achevée depuis plus de 2 ans.
- Votre installateur doit être titulaire de la qualification RGE dans le domaine des travaux réalisés à la date de signature du devis.
- La prime Coup de pouce est cumulable avec l'aide **MaPrimeRénov'** selon conditions gouvernementales.

Pour bénéficier de la Prime Coup de pouce, **inscrivez-vous sur okofen.chequeecoenergie.com impérativement avant de signer et dater le devis des travaux.**

Comment bénéficier de votre/vos prime(s) ?

Je me connecte sur le site okofen.chequecoenergie.com, puis :

- 1 J'enregistre mon projet de travaux avant de signer le devis de mon chauffagiste.
- 2 Je signe et date le devis de ma main avant le début des travaux. Je ne paye aucun acompte avant de signer le devis. Puis, je fais mes travaux durant les 8 mois suivant mon enregistrement sur okofen.chequecoenergie.com
- 3 Je règle la (les) facture(s) des travaux.
- 4 Je complète la (les) attestation(s) sur l'Honneur (téléchargée(s) sur le site okofen.chequecoenergie.com) avant de la (les) signer, dater et tamponner avec mon installateur.
- 5 J'envoie le dossier par courrier à SONERGIA dans la limite de 2 mois après la date de facture des travaux.

Retrouvez toutes les informations pour compléter votre dossier sur okofen.chequecoenergie.com

Quelle Prime pour vous ?

Prime Coup de pouce

Si vous remplacez une vieille chaudière fioul ou gaz ou charbon.

► Si le revenu fiscal de référence de votre foyer est inférieur à la catégorie «revenus très modestes» ou «revenus modestes» défini dans le tableau ci-dessous, votre Prime est de :

4 400 €⁽¹⁾

Revenus
«modestes et
très modestes»

► Quels que soient vos revenus, votre Prime Coup de Pouce est au minimum de :

2 700 €⁽¹⁾

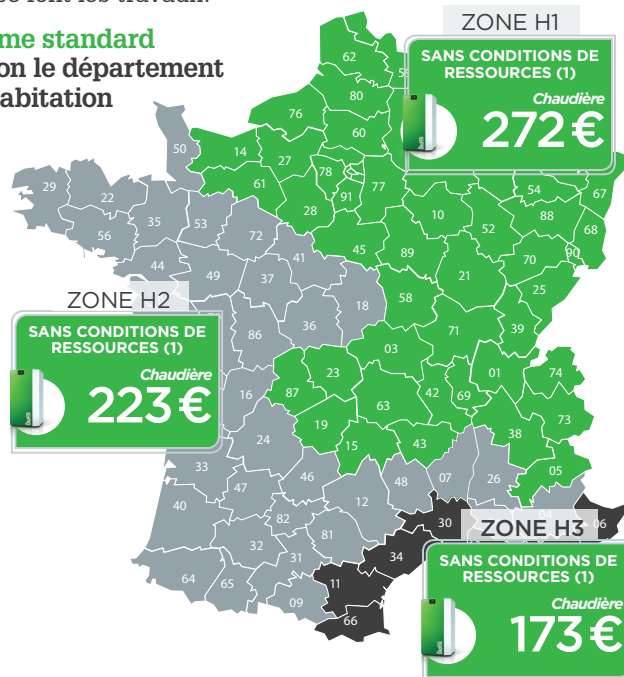
Sans conditions
de ressources

Prime standard

Si vous ne remplacez pas une vieille chaudière fioul ou gaz ou charbon.

Quels que soient vos revenus, vous avez droit aux montants indiqués dans la carte ci-dessous, selon la zone où se font les travaux.

Prime standard
selon le département
d'habitation



Revenu fiscal de référence du foyer (revenus très modestes)

Nombre de personnes dans le ménage					
1	2	3	4	5	+ 1
AUTRES RÉGIONS					
17 009 €	24 875 €	29 917 €	34 948 €	40 002 €	+ 5 045 €
RÉGION ILE DE FRANCE					
23 541 €	34 551 €	41 493 €	48 447 €	55 427 €	+ 6 970 €

Revenu fiscal de référence du foyer (revenus modestes)

Nombre de personnes dans le ménage					
1	2	3	4	5	+ 1
AUTRES RÉGIONS					
21 805 €	31 889 €	38 349 €	44 802 €	51 281 €	+ 6 462 €
RÉGION ILE DE FRANCE					
28 657 €	42 058 €	50 513 €	58 981 €	67 473 €	+ 8 486 €

Attention : ne s'applique pas pour la chaudière Pellematic Air et Pellematic Home.

⁽¹⁾ Valeur du Coup de pouce « chèque éco énergie Sonergia ». Conformément aux règles en vigueur, dossier à retourner à notre partenaire SONERGIA dans la limite 2 mois après la date de facture de vos travaux. ÖkoFEN/SONERGIA se réservent le droit de mettre fin immédiatement à cette opération en cas d'annonce par le gouvernement de toute décision pouvant menacer la pérennité du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Seuls pourront être bénéficiaires des Primes Coup de pouce les clients dont les commandes sont parvenues chez ÖkoFEN France avant la date de l'annonce de l'arrêt du dispositif et dont les dossiers parviendront complets sous 2 mois après cette date à SONERGIA. Montants et modalités indicatifs pouvant évoluer. Voir conditions et modalités sur <https://france-renov.gouv.fr/>. Les chaudières Pellematic Air et Pellematic Home ne sont pas éligibles. La Prime Coup de Pouce est valable uniquement dans le cadre du remplacement d'une chaudière fioul, d'une chaudière gaz ou d'une chaudière charbon et selon conditions de ressources.

⁽¹⁾ **AVERTISSEMENT** : les montants indiqués sur ce document sont indicatifs et peuvent changer selon les conditions en vigueur

ÖkoFEN

ÖkoFEN France
95 Impasse de la Roselière
Z.I. du Terraillet - 73190 St Baldoph
Tél. 04 79 65 01 71 - info@okofen.fr